



Propriétaire mobil home et location par intermédiaire du camping

Par **christine dumaine**, le **14/01/2008** à **11:26**

bonjour, je suis propriétaire depuis 5 ans d'un mobil home installé dans un camping pour lequel je paie un emplacement à l'année : environ 2.500 € pour cette année. Jusqu'à ce jour, le propriétaire du camping louait notre mobil home (contrat signé entre les deux parties) pendant les périodes saisonnières que nous laissions libres, moyennant une commission (35 % du coût de la location à ce jour.) Cette année, au motif que notre mobil home ne correspond plus à l'harmonie des autres mobiles homes installés sur ce camping et que le propriétaire rencontre de plus en plus de difficultés à le louer, il refuse désormais de le louer et nous devenons des propriétaires non loueurs, c'est-à-dire que nous devons nous acquitter de l'emplacement sans pouvoir le louer du moins par l'intermédiaire du propriétaire. En fait, ce qui sous-jacent cette décision, c'est de nous contraindre à le vendre pour une somme dérisoire et libérer la place ou nous inciter à acheter un mobil home plus récent. Le motif invoqué par le problème de locations, puisque nous avons la preuve que tous les ans, le mobil home a été loué sans aucune difficulté. Nous ne pouvons pas changer de camping puisque tous les autres campings acceptent de louer un emplacement à condition d'acheter un mobil home. Que pouvons-nous faire, sachant que nous sommes à 450 km de l'endroit loué (la tranche sur mer en Vendée) ? - avons-nous le droit de le louer sans passer par l'intermédiaire du propriétaire du camping, - peuvent-ils nous imposer de le retirer aux motifs ci-dessus évoqués ? merci pour votre réponse